



**CONTRAT DE PLAN
INTERRÉGIONAL
ÉTAT-RÉGIONS**

Protocole d'accord sur le Plan Loire Grandeur Nature V 2021-2027 et le contrat de plan interrégional Etat-Régions du bassin de la Loire 2021-2027

Entre

L'Etat, représenté par la Préfète de la région Centre-Val de Loire, Mme Régine ENGSTRÖM,

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, représentée par son Directeur général, M. Martin GUTTON,

Le **Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes**, représenté par son Président, M. Laurent WAUQUIEZ,

Le **Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté**, représenté par sa Présidente, Mme Marie-Guite DUFAY,

Le **Conseil régional Centre-Val de Loire**, représenté par son Président, M. François BONNEAU,

Le **Conseil régional Nouvelle Aquitaine**, représenté par son Président, M. Alain ROUSSET,

Le **Conseil régional des Pays de la Loire**, représentée par sa Présidente, Mme Christelle MORANCAIS,

Ci-après dénommés collectivement « les Parties »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n°83-62 du 21 janvier 1983 relatif aux contrats de plan entre l'Etat et les collectivités territoriales,

Vu l'accord de partenariat du 30 septembre 2020 signé entre le Premier ministre et les présidents des Conseils régionaux,

Vu la délibération n°2020-176 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne en date du 10 décembre 2020,

Vu l'avis du CESER de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'avis du CESER de la région Bourgogne-Franche-Comté,

Vu l'avis du CESER de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'avis du CESER de la région Nouvelle Aquitaine,

Vu l'avis du CESER de la région des Pays de la Loire,

Vu la délibération du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en date des 23 et 24 février 2021,

Vu la délibération du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté en date du 5 février 2021,

Vu la délibération du Conseil régional Centre-Val de Loire en date du 18 février 2021,

Vu la délibération du Conseil régional Nouvelle Aquitaine en date du 2 avril 2021,

Vu la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 31 mars 2021,

PREAMBULE

Le Plan Loire Grandeur Nature est né en 1994 de la volonté, partagée par les acteurs du territoire, de préserver et restaurer le caractère naturel du bassin de la Loire, tout en mettant valeur la richesse de son patrimoine. Ce premier Plan s'articulait autour de quelques grands projets fondateurs.

Après trois plans successifs (1994-1999, 1999-2006 et 2007-2013), les acteurs du bassin ont construit une stratégie de territoire partagée à l'horizon 2035. Cette stratégie, couvrant trois plans successifs, rappelle les objectifs fondamentaux du Plan Loire Grandeur Nature. Elle est structurée autour de quatre axes :

- « Réduire les conséquences négatives des inondations » ;
- « Retrouver le fonctionnement naturel des milieux aquatiques » ;
- « Valoriser le patrimoine » ;
- « Développer, valoriser et partager la connaissance ».

Forts de ce partenariat historique, l'Etat et les Conseils régionaux du bassin de la Loire souhaitent renouveler leur engagement dans le Plan Loire Grandeur Nature, au travers d'une nouvelle et cinquième déclinaison du Plan sur la période 2021-2027, dont la mise en œuvre sera soutenue par un contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) 2021-2027 sur le bassin de la Loire, ainsi que par des financements européens du fonds européen de développement régional (FEDER).

Le présent protocole d'accord traduit cet engagement commun.

Article 1 : Stratégie du Plan Loire Grandeur Nature V pour la période 2021-2027

Les Parties s'accordent sur la stratégie du Plan Loire Grandeur Nature V pour la période 2021-2027, jointe en annexe 1 au présent accord.

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la stratégie Loire 2035, adoptée en 2013 par le comité de bassin en Loire-Bretagne. Elle définit neuf objectifs spécifiques (OS), répartis en quatre axes :

- Axe 1 : Réduire les conséquences négatives des inondations
 - OS n°1 : Mettre en œuvre les stratégies territorialisées et cohérentes de réduction du risque inondation grâce aux PAPI
 - OS n°2 : Fiabiliser les systèmes d'endiguement
 - OS n°3 : Utiliser les infrastructures naturelles dans la gestion du risque inondation
- Axe 2 : Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques
 - OS n°4 : Rétablir la continuité écologique et hydromorphologique des cours d'eau
 - OS n°5 : Restaurer la fonctionnalité des milieux humides
- Axe 3 : Valoriser les atouts du patrimoine du bassin de la Loire
 - OS n°6 : Connaître, restaurer et valoriser les patrimoines du bassin
 - OS n°7 : Développer et structurer l'offre de tourisme nature et culture
- Axe 4 : Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin
 - OS n°8 : Développer et acquérir des connaissances au service des orientations stratégiques du Plan Loire
 - OS n°9 : Partager et valoriser la connaissance

Article 2 : Engagements des Parties dans le cadre du futur contrat de plan interrégional Etat-Régions du bassin de la Loire 2021-2027

Les Parties s'engagent à soutenir la mise en œuvre de la stratégie du Plan Loire Grandeur Nature V dans le cadre d'un contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) du bassin de la Loire pour la période 2021-2027, en mobilisant notamment les moyens financiers indiqués dans le tableau ci-dessous.

Ces moyens intègrent les contributions qu'apportent les Conseils régionaux à l'Etablissement public Loire, qui contribuent, de manière transversale aux différents objectifs spécifiques, à la mise en œuvre du Plan Loire Grandeur Nature.

Objectifs stratégiques	Etat		Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes	Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté	Conseil régional Centre-Val de Loire	Conseil régional Nouvelle Aquitaine	Conseil régional Pays de la Loire
	Programmes budgétaires	Agence de l'eau Loire-Bretagne					
OS n°1	5 M€ (P 181)	-	0,5 M€ (hors OS n°2)	-		A déterminer	
OS n°2	73,6 M€ (P 181)	-		-			1 M€
OS n°3	2,1 M€ (P113)	1 M€	0,25 M€		0,5 M€		
OS n°4	-	24 M€	2 M€	0,4 M€	15 M€		
OS n°5	-	10,3 M€		2,015 M€	3 M€		
OS n°6	3,3 M€	-	1 M€	-	7,158 M€		1,5 M€
OS n°7	(P112)	-	16,5 M€	1,1 M€	2,32 M€		4 M€
OS n°8	-	4,5 M€	0,5 M€	-	0,5 M€		
OS n°9	-	1 M€		-	0,5 M€		
Contribution EP Loire + EPTB Vienne	-	-	1,37 M€	0,34 M€	2,52 M€	1 M€	
TOTAL	84 M€	40,8 M€	21,87 M€	2,09 M€	14,013 M€	27 M€	
	124,8 M€						

Le projet de CPIER 2021-2027 du bassin de la Loire, constitué d'une part de la stratégie annexée à ce protocole d'accord et d'autre part des engagements financiers mentionnés ci-dessus, sera soumis aux consultations réglementaires (avis de l'autorité environnementale et consultation du public) au premier semestre 2021 en vue de la signature finale du contrat de plan à la fin du premier semestre 2021.

Le CPIER 2021-2027 du bassin de la Loire fera l'objet d'une clause de revoyure à mi-parcours en 2024.

Article 3 : Contribution du CPIER 2021-2027 du bassin de la Loire à la relance

Sans attendre la signature finale du contrat de plan, les Parties s'engagent à ce que le CPIER 2021-2027 du bassin de la Loire contribue dès le début de l'année 2021 à répondre aux conséquences économiques et sociaux de la crise sanitaire et conforter l'évolution vers une société plus écologique, plus compétitive et plus solidaire, conformément à l'accord de partenariat signé entre le Premier ministre et les présidents de Régions le 28 septembre 2020.

Les opérations suivantes, dont la réalisation doit démarrer sur la période 2021-2022, ont notamment été identifiées comme susceptibles de recevoir des financements dans le cadre du CPIER 2021-2027 du bassin de la Loire.

Objectif spécifique	Nom du projet	Maître d'ouvrage	Localisation (région)	Montant estimé des travaux
Axe 1. Réduire les conséquences négatives des inondations				
OS n°2 (* opérations sous maîtrise d'ouvrage Etat agissant pour le compte des EPCI à fiscalité propre qui devront confirmer leur accord sur le contenu des opérations)	Programme de travaux Nevers-Sermoise – 2ème tranche de travaux	Etat	Région Bourgogne Franche Comté	3M€*
	Fiabilisation de la levée de Tours Loire Aval – fin du programme de fiabilisation en cours	Etat	Région Centre-Val de Loire	1M€*
	Fiabilisation de la levée de Tours Cher (yc EDD) – 1ère tranche de travaux	Etat	Région Centre-Val de Loire	4M€*
	Fiabilisation de la levée d'Orléans (yc EDD) – fin du programme en cours	Etat	Région Centre-Val de Loire	4M€*
	Fiabilisation de la levée du val d'Authion-37 – 2ème tranche de travaux	Etat	Région Centre-Val de Loire	4M€*
	Programme de travaux des levées de Blois – fin du programme en cours	Etat	Région Centre-Val de Loire	2 M €*
	Fiabilisation de la levée du val de Cisse-Vouvray – études et 1ère tranche de travaux	Etat	Région Centre-Val de Loire	3M€*
	Études de fiabilisation des autres systèmes d'endiguement – 1ère tranche d'études	Etat	Région Centre-Val de Loire	2M€*
	Travaux de sécurisation à la crue décennale des « petits » systèmes d'endiguement – 1ère tranche de travaux	Etat	Région Centre-Val de Loire	2M€*
	Fiabilisation de la levée du val d'Authion-49 (yc EDD) – 2ème tranche de travaux	Etat	Région Pays de Loire	4M€*
Axe 2. Retrouver un fonctionnement naturel des milieux aquatiques				
OS n°4	Restauration écologique et renaturation le long de l'Allier à Saint-Germain des Fossés et Saint-Yorre	CA Vichy Communauté	Région Auvergne-Rhône-Alpes	1,17 M€

OS n°4	Remodelage des épis entre Montjean-sur-Loire et Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire	VNF	Région Pays de la Loire	2,5 M€
OS n°4	Fouille préalable aux travaux sur la Loire	VNF	Région Pays de la Loire	1 à 4 M€
OS n°4	Achat d'un bac collectif pour le développement du pâturage	Conseil départemental de Loire-Atlantique	Région Pays de la Loire	500 000 €
OS n°5	Développement de l'éco-pastoralisme dans la vallée de la Loire	CEN Pays de la Loire	Région Pays de la Loire	200 000 €
Axe 3. Valoriser les atouts du patrimoine du bassin				
OS n°7	V71 – Aménagement de la liaison intra-urbaine à Roanne	Commune de Roanne	Région Auvergne-Rhône-Alpes	497 950 €
OS n°7	V71 et V73 – Aménagement du pont de la Galoche à Lavoûte-sur-Loire	CA du Puy-en-Velay	Région Auvergne-Rhône-Alpes	542 100 €
OS n°7	V70 – Aménagement de la voie verte Via Allier sur la section du Grand Clermont	PETR du Grand Clermont	Région Auvergne-Rhône-Alpes	4,41 M€
OS n°7	V70/Via Allier – Création d'aménagements cyclables sur le pont de Cournon d'Auvergne	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Région Auvergne-Rhône-Alpes	2,72 M€
OS n°7	V70/Via Allier – Création d'un franchissement de la RD2009	Conseil Départemental de l'Allier	Région Auvergne-Rhône-Alpes	400 000 €
OS n°7	V70/Via Allier – Premières sections de la voie verte Via Allier sur Moulins Communauté (Moulins – Auvergne)	CA Moulins Communauté	Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 M€
OS n°7	Traitement de la traversée de Décize à vélo		Région Bourgogne-Franche-Comté	1 M€ à 1,8 M€
OS n°7	Traitement de la véloroute en voies partagées entre Decize et Bourbon-Lancy		Région Bourgogne-Franche-Comté	50 000 €
OS n°7	Traitement de « La Loire à vélo » en voie verte à Beaulieu/L.	Conseil Départemental Loiret	Région Centre-Val de Loire	190 000 €
OS n°7	Travaux d'amélioration de « La Loire à vélo » sur 8 communes	Conseil départemental Indre-et-Loire	Région Centre-Val de Loire	72 500 €
OS n°7	Programme animation/communication/promotion Loire à Vélo 2021	CRT Centre-Val de Loire	Région Centre-Val de Loire	75 000 €
OS n°7	Programme animation/communication/promotion Loire à Vélo 2022	CRT Centre-Val de Loire	Région Centre-Val de Loire	75 000 €
OS n°7	Programme Batellerie traditionnelle de Loire 2021	Structures de batellerie Bassin Loire	Région Centre-Val de Loire	70 000 €
OS n°7	Programme Batellerie traditionnelle de Loire 2022	Structures de batellerie Bassin Loire	Région Centre-Val de Loire	70 000 €
OS n°7	Promotion/communication du programme « Châteaux de la Loire » 2021	CRT Centre-Val de Loire	Région Centre-Val de Loire	100 000 €
OS n°7	Promotion/communication du programme « Châteaux de la Loire » 2022	CRT Centre-Val de Loire	Région Centre-Val de Loire	100 000 €

En complément des engagements indiqués à l'article 2, l'Etat s'engage à mobiliser 1, 024 M€ du Fonds national d'aménagement du territoire, dans le cadre de la relance pour la période 2021-2022, pour financer des opérations relatives aux objectifs stratégiques n° 6 et n°7 du Plan Loire Grandeur Nature V.

Article 4 : Gouvernance du Plan Loire Grandeur Nature V

Les Parties s'engagent à piloter la mise en œuvre du Plan Loire Grandeur Nature V dans le cadre d'une gouvernance renouvelée et renforcée avec les acteurs du bassin de la Loire, notamment :

- en intégrant les trois établissements publics territoriaux du bassin de la Loire (EP Loire, EPTB Vienne, EPTB Sèvre nantaise) au sein du comité stratégique actuellement composé de l'Etat, de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et des Conseils régionaux parties prenantes au Plan Loire Grandeur Nature ;
- en favorisant des échanges plus réguliers et plus approfondis avec les acteurs du bassin de la Loire sur les orientations stratégiques et les priorités annuelles de financement, grâce à des réunions annuelles du Forum des acteurs du Plan Loire, complétées de réunions thématiques plus ponctuelles et thématiques;
- en améliorant l'animation du Plan Loire Grandeur Nature pour faciliter l'émergence d'actions répondant aux objectifs de la stratégie 2021-2027 ;
- en développant une communication renforcée sur les actions réalisées dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature.

La Préfète de la région Centre-
Val de Loire

Régine ENGSTRÖM

Le Directeur général de l'agence
de l'eau Loire-Bretagne

Martin GUTTON

Le Président du Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes

Laurent WAUQUIEZ

La Présidente du Conseil régional
Bourgogne-Franche-Comté

Marie-Guite DUFAY

Le Président du Conseil régional
Centre-Val de Loire

François BONNEAU

Le Président du Conseil régional
Nouvelle-Aquitaine

Alain ROUSSET

La Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

Christelle MORANÇAIS